

PROJET PEDAGOGIQUE

2014-2015

**ACCUEIL DE LOISIRS
ELEMENTAIRE
De VARENNES-JARCY**

Sommaire

CONTEXTE

ORIENTATIONS EDUCATIVES DE LA VILLE

PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Public accueilli

Conditions d'accueil

Locaux

Horaires

Equipe pédagogique

DEMARCHE

OBJECTIFS

BESOINS DES ENFANTS

ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Journée type accueil de loisirs

Journée type accueil périscolaire

Vie quotidienne

Sécurité physique et affective

Accueils et départs des enfants

Animateurs référents /espaces adaptés

Activités

Repas

Temps de repos

Hygiène

Santé

ORGANISATION DE L'EQUIPE

Rôle du directeur

Rôle de l'adjoint

Rôle des animateurs

AXES DE TRAVAIL 2014-2015

EVALUATION

CONTEXTE

LES ORIENTATIONS EDUCATIVES DE LA VILLE
--

(cf. Projet Educatif de la Ville de Varennes-Jarcy)

Les axes éducatifs

- A. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant
- B. Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant en mettant en œuvre une démarche de projets participatifs
- C. Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques
- D. Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant dans la société
- E. Favoriser une prise de conscience environnementale
- F. Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'Accueil de Loisirs de Varennes-Jarcy se situe à proximité du centre du village.

Les locaux sont implantés dans l'école.

Le gymnase, la médiathèque, le stade et des espaces verts sont proches de la structure.

L'accueil de loisirs extrascolaire se déroulera au 29 rue de la Libération dès réalisation des travaux .

PUBLIC ACCUEILLI

La structure accueille des enfants entre 6 ans et 11 ans.

Pour la rentrée 2014, sur 140 enfants scolarisés, nous comptons accueillir environ 15 à 20 enfants les mercredis et vacances scolaires, 10 sur les accueils du matin et du soir, 100 enfants sont attendus lors des TAP (temps activités périscolaires) .

LOCAUX

L'accueil de Loisirs, implanté dans l'école élémentaire, dispose de :

- Salle I aménagée sera utilisée pour les activités salissantes (peinture),
- Salle II partagée avec l'école ou non selon les effectifs de rentrée, servant à l'accueil des familles et aux activités non salissantes,
- Salle III de classe sera libérée pour accueillir les enfants lors des TAP,
- Salle IV : une bibliothèque, partagée avec l'école, sera utilisée pour la lecture et les jeux calmes comme les jeux de société par exemple,
- Deux coins sanitaires enfants,
- Un coin sanitaire adulte,
- Une cour, un préau,
- Restaurant scolaire.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Une inscription préalable est obligatoire et doit être renouvelée chaque année à la Mairie : constitution d'un dossier unique pour l'accueil périscolaire, la restauration scolaire et l'Accueil de Loisirs et calcul du quotient familial pour la facturation des services.

HORAIRES

La structure accueille les enfants :

- en période périscolaire
 - accueils matins de 7h20 à 8h20 (8h50 les mercredis)
 - accueils soirs de 18h à 19h

- TAP de 15h15 à 16h30
- les mercredis de 12h à 18h45 et les périodes de vacances de 7H30 à 18h45
 - Accueil du matin de 7H30 à 9H00
 - Arrivée et départ des enfants en demi-journée de 11H50 à 12H00 ou de 13H20 à 13H30
 - Accueil du soir de 16H30 à 18H30

EQUIPE PEDAGOGIQUE

En application de la réglementation, l'équipe d'animation de la structure sera composée comme suit :

- En termes de qualification d'encadrement :
50 % minimum de l'effectif : titulaire du BAFA ou diplômes équivalents.
30 % minimum de l'effectif : stagiaires BAFA ou diplômes équivalents stagiaires.
20 % maximum de l'effectif : personnes non qualifiées.

- En termes d'effectif minimum d'encadrement :
En période périscolaire : 1 animateur/ 14 enfants (voire 18 si PEDT validé)
Les mercredis et les périodes de vacances = 1 animateur /12 enfants

Un responsable permanent des Accueils Périscolaires est présent sur l'une ou l'autre des structures

DEMARCHE

BESOINS DES ENFANTS

- **BESOIN D'ETRE RECONNU**
L'enfant est une personne à part entière qui a le droit au respect
- **BESOIN DE SECURITE AFFECTIVE ET PHYSIQUE**
L'enfant doit être à l'aise et doit se sentir en confiance avec les adultes qui l'encadrent, dans les différents lieux de vie
- **BESOIN D'AUTONOMIE**
Si la séparation est bien vécue, elle va représenter pour l'enfant une occasion de grandir, de conquérir une plus grande autonomie, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul.
- **BESOIN DE DECOUVERTE**
L'enfant a soif de découvertes et d'expérimentations
- **BESOIN DE RESPECT DES RYTHMES INDIVIDUELS**
Chaque enfant a des rythmes qui lui sont spécifiques. En aucun cas, les contraintes de l'activité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes. C'est à l'accueil de loisirs de s'adapter à chaque enfant et non le contraire. Il est acteur de ses temps de loisirs.
- **BESOIN D'ACTIVITES**
C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'Activité est source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans nous) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées.
Le Jeu est la principale activité de l'enfant. C'est en jouant que l'enfant découvre le monde et les possibilités d'agir.
La découverte des autres enfants et des adultes de son petit groupe, de son groupe d'âge et de ceux vivant au centre puis les autres, ceux du quartier...

Il ne doit pas y avoir de coupure artificielle entre les activités de la vie quotidienne et les autres. Il n'y a pas d'activités nobles et secondaires. Elles ont toutes une grande importance pour le développement du jeune enfant.

LES OBJECTIFS

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
<p>VIVRE PLEINEMENT L'ACCUEIL DE LOISIRS COMME UN LIEU DE DETENTE, D'EPANOUISSEMENT ET DE PLAISIR</p> <p>-EN ASSURANT SA SECURITE PHYSIQUE ET AFFECTIVE</p> <p>-EN RESPECTANT LES DIFFERENTS BESOINS ET LES RYTHMES DE VIE DE CHAQUE ENFANT</p> <p>-EN ENCOURAGEANT SA PRISE D'AUTONOMIE</p> <p>-EN FAVORISANT SA SOCIALISATION</p> <p>-EN CREANT UN CADRE FAVORISANT DES ACTIVITES RICHES ET VARIEES</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser un accueil de qualité -Organiser les activités en fonction des rythmes et des besoins avec des animateurs référents (équipe fixe sur les différents moments de la journée et des périodes) - Organiser des espaces adaptés à l'âge, aux rythmes et à la sécurité -Organiser des journées structurées en y incluant des temps de repos -Mettre en place des temps de parole où seront animés des discussions, des prises de décisions, de choix, des critiques et des bilans -Elaborer des règles de vie claires permettant à l'enfant de savoir ce qu'il peut faire ou ne pas faire -Pratiquer et découvrir des activités physiques, manuelles et culturelles en respectant l'individualité et le rythme de chaque enfant -Etablir un contact régulier avec les autres centres -Favoriser l'imaginaire, organiser des espaces (castelet, bibliothèque, déguisement...) - Améliorer l'organisation du temps périscolaire -Accéder à des lieux d'expression et de diffusion artistique (visites de musées, écoles de peinture, 	<p>Accompagner l'enfant à se sentir bien et en sécurité</p> <p>accompagner l'enfant en le responsabilisant dans ses gestes quotidiens : Hygiène, repas, sécurité, préparation d'activités, respect et rangement des lieux...</p> <p>Aider l'enfant dans son apprentissage de la vie en collectivité, du respect des autres et des règles de vie</p> <p>Accompagner et encourager les enfants dans leurs décisions et leurs choix</p> <p>Proposer aux enfants de multiples disciplines dans les domaines sportifs et en arts plastiques</p> <p>Sensibiliser sur l'environnement, proche ou lointain, son utilisation et exploitation, ses contrastes, ses fragilités, les opportunités et les richesses qu'il offre</p> <p>Guider les enfants dans la connaissance de leur quartier et de leur ville, (participation aux événementiels proposés par la ville)</p>

	<p>sorties cinéma, théâtre, centres culturels, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visiter des lieux particuliers : chez des artisans (boulangerie, usine,..) - Mettre en valeur les réalisations et initiatives des enfants 	
<p>ASSOCIER LES PARENTS A LA VIE DU CENTRE</p>	<p>Par le biais d'un accueil de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuser les informations en les rencontrant (durant l'accueil, lors de rencontres autour d'un verre, ou par voie d'affichage, et documents). - Les écouter et dialoguer avec eux 	<p>Etre un relais d'échange et de réflexion sur le développement de leurs enfants</p> <p>Les informer sur le rôle de l'équipe et le fonctionnement de l'accueil</p>
<p>DYNAMISER L'EQUIPE AUTOUR DU PROJET PEDAGOGIQUE</p> <p>La sensibiliser sur la pertinence des choix éducatifs, la pertinence de la démarche pédagogique.</p> <p>L'impliquer dans l'organisation du Centre.</p>	<p>Favoriser le travail en équipe</p> <p>Etablissement d'un planning de réunions de travail : Préparation, suivi et évaluation des projets</p> <p>Répartition des attributions et responsabilités de chacun</p> <p>Encourager le partage des compétences et aider à la formation</p> <p>Etablir des cadres et des repères quant à l'organisation du lieu</p> <p>Aménager un espace propre à l'équipe facilitant leur participation à l'organisation</p>	<p>Etablir une réflexion sur les besoins du public, l'application des règles communes.</p> <p>Tendre vers le développement des compétences et la professionnalisation</p> <p>Accompagner individuellement et l'équipe dans la rédaction, la réalisation, le suivi et le bilan de projets d'activités</p> <p>Encourager et faciliter les initiatives –</p> <p>Faciliter l'appropriation et l'organisation des lieux</p>

<p>RESPECTER AMELIORER LES RELATIONS PARTENARIALES</p> <p>Instaurer un bon climat professionnel avec le corps enseignants et le personnel de service</p> <p>Clarifier les attributions de chaque partenaire</p> <p>Observer et respecter le rôle de chacun</p>	<p>Etre « un relais efficace d'échange d'information avec les équipes d'enseignants » (cf. projet éducatif de la ville)</p> <p>Se concerter sur des projets concernant des thèmes communs avec l'école</p> <p>Informier et faire partager la vie du centre</p> <p>Se réunir régulièrement</p> <p>Délimiter les cadres de travail : espace, domaine d'activités et pédagogie</p>	<p>Développer une réflexion sur les rythmes scolaires, les besoins de l'enfant et l'aménagement des temps de détente dans le cadre périscolaire.</p>
---	---	--

ORGANISATION

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de 12h à 18h45 et les vacances scolaires, hors jours fériés, de 7H20 à 18h45. Il permet également de venir déposer ou rechercher son enfant entre 11H45 et 12H ou entre 13H15 et 13H30 afin de faciliter l'organisation des familles.

JOURNEE TYPE

UNE JOURNEE STRUCTUREE, RESPECTUEUSE DES RYTHMES INDIVIDUELS DES ENFANTS LEUR PERMETTRA AVEC UN ANIMATEUR REFERENT DE SE REPERER DANS LE TEMPS ET L'ESPACE.

Horaires	Déroulement	Rôle de l'animateur	Rôle des enfants
De 7H00 à 9H00	Accueil des enfants et inscriptions	<p>Ouverture de toutes les portes et installation du centre</p> <p>Inscriptions dès l'arrivée de chaque enfant</p> <p>Etre disponible pour l'accueil des familles</p> <p>Encadrer une salle d'activité</p> <p>Relever et transmettre sur le cahier d'accueil les informations importantes</p>	<p>Moment de transition avec la famille</p> <p>Activités libres dans chacune des salles encadrées par un animateur</p>
A 9H00 précises	Rassemblement des enfants dans leur groupe d'âge	Vérification du listing de présences, par groupe, et comptage des enfants	<p>Rangement du matériel utilisé pendant le temps libre d'accueil</p> <p>Regroupement dans les salles respectives</p>
De 9H10 à 9H30	Temps de discussion et présentation du déroulement de la journée et des activités	<p>Présentation de chaque activité</p> <p>Organisation des équipes</p>	Choix de l'activité et départ en activité avec l'animateur
De 9H30 à 11H30	Activités collectives	L'animateur conduit son groupe sur le lieu de l'activité (prévoir une trousse de secours pour les activités extérieures)	L'enfant participe à l'organisation, au déroulement et au rangement de l'activité
De 11H30 à 12H00	<p>Temps de rassemblement : évaluation des activités, choix des activités du temps libres, passage aux toilettes pour se laver les mains</p>	<p>L'animateur ramène le groupe au calme, propose un temps d'évaluation du matin et répartit les enfants selon leur envie dans les activités du temps libre d'après-repas</p> <p>Il veille à ce que les règles d'hygiène de base soient respectées</p>	<p>L'enfant fait le bilan de l'activité menée : description et bilan de l'activité. Il explique ce qu'il a aimé, ou non, en argumentant</p> <p>Il s'inscrit dans les activités du temps libre</p>

Horaires	Déroulement	Rôle de l'animateur	Rôle des enfants
De 12H à 13H15	Repas au restaurant scolaire	L'animateur mange à table avec les enfants Il veille au respect de la nourriture et maintient le calme à sa table Il communique avec les enfants	Ils s'installent où ils le souhaitent en respectant le principe de mixité Peuvent se servir et débarrasser seuls en respectant le tri sélectif Ils profitent du repas pour se détendre et communiquer
De 13H15 à 13H30	Retour à l'accueil de loisirs et répartition dans les salles d'activités selon le temps libre	Il organise des petits jeux calmes et oriente les enfants vers la salle d'activité choisie du temps libre	Les enfants proposent des jeux et partent en temps libre dans leur activité choisie
De 13H30 à 14H30	Temps libre	Ateliers libres (en extérieur ou intérieur), encadrés par des animateurs qui mettent à disposition du matériel et veillent au bon déroulement de ce temps	Il organise lui-même son temps libre en respectant les règles de vie et de sécurité Les enfants rangent le matériel à la fin du temps libre
De 14H30 à 16H00	Rassemblement, présentation et Activités collectives	Vérification du listing et comptage des enfants Présentation de chaque activité L'animateur conduit son groupe d'enfants en activité	Choix de l'activité et départ en activité Rangement du matériel de l'activité
De 16H00 à 16H30	Temps de rassemblement : évaluation des activités et mise en place du goûter	Il organise un temps de rassemblement pour faire l'évaluation des activités de l'après-midi Il prépare et veille au bon déroulement du goûter	L'enfant fait le bilan de l'activité menée et participe à la mise en place du goûter

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les animateurs prennent en charge les enfants avant et après l'école, entre 7h30 et 8h20 (8h50 le mercredi) et entre 15h15 et 19h (TAP, étude et accueil soir).

Ces moments doivent être également correctement organisés afin que les enfants y retrouvent détente et plaisir. Les objectifs restent les mêmes.

Accueil du matin et du soir :

L'accueil du matin est un temps de transition entre le milieu familial et l'école relativement court où l'enfant a besoin progressivement « d'émerger ». C'est pourquoi nous privilégions durant ce temps une atmosphère calme dans laquelle l'enfant aura le libre choix de son activité (jeux, dessin, activités manuelles, lecture, repos,...). Tout au long de cet accueil les animateurs accompagneront l'enfant afin de rendre ce temps le plus agréable possible.

Les animateurs conseillent, suscitent l'activité ou mettent à disposition du matériel supplémentaire en fonction des besoins observés.

Sur le même principe, les enfants sont accueillis le soir après l'étude de 18 à 19h.

TAP :

Les activités proposées issues des projets d'animation tiennent compte des rythmes de vie de l'enfant :

- Une lettre accompagnée d'un programme seront distribués courant juin à toutes les familles et nominativement aux enfants pour s'inscrire aux ateliers.
- Le choix systématique donné à l'enfant entre deux ou trois activités dont l'intensité est différente.
- Une réunion d'informations destinée aux enfants sera organisée la première semaine de septembre.
- Les premières séances d'activités seront organisées de manière à bien expliquer aux enfants les règles de vie ainsi que le déroulement de leur atelier.
- Le programme des activités des TAP se déclineront par cycle allant de vacances à vacances. Ainsi des cycles de 5 à 8 semaines seront mis en place.

Horaires	Déroulement	Rôle de l'animateur	Rôle des enfants
De 15H à 15H15	Préparation des activités	Préparation par les animateurs des salles et du matériel	
De 15H15 à 15H25	récréation	Surveillance de la cour	Les enfants sortent des classes accompagnés par les enseignants Jeux de cour
15h25 à 16H30	Rassemblement, présentation et Activités collectives	Constitution des groupes Vérification du listing et comptage des enfants Présentation de chaque activité L'animateur conduit son groupe d'enfants en activité	Choix de l'activité et départ en activité Rangement du matériel de l'activité
De 16H30 à 17H00	Retour d'activités Départs de certains enfants Goûter	Sécurité des sorties des enfants il veille au bon déroulement du goûter dans la cour (à l'intérieur en cas de mauvais temps)	Jeux dans la cour L'enfant fait le bilan de l'activité menée et prend son goûter.
De 17H00 à 18h00	Etude	Vérification du listing et comptage des enfants Accompagnement aux devoirs	

VIE QUOTIDIENNE

L'équipe d'animation veillera au respect des règles de sécurité et des règles de vie de l'Accueil de Loisirs et des Accueil périscolaires.

Quelques règles, au sein de la structure, sont non négociables et les règles de vie de chaque groupe doivent être basées sur :

- Le respect d'autrui (respecter le choix et la tranquillité des autres enfants ; ne pas les offenser de quelque façon que ce soit ; ne pas voler ...)
- Le respect du matériel et des lieux (afin de pallier des problèmes éventuels, aucun jouet personnel ne doit être apporté par les enfants; le matériel sportif doit être utilisé uniquement en extérieur)
- L'interdiction, pour un enfant, de sortir de la structure d'accueil sans animateur

SECURITE PHYSIQUE ET AFFECTIVE

- Accompagner l'enfant à se sentir bien et en sécurité
- Organiser des activités et des espaces adaptés
- Elaborer des règles de vie claires

Sécurité physique

La sécurité des enfants doit être une préoccupation constante de l'équipe, qui passe par l'application de la réglementation en vigueur, des instructions de la Direction Jeunesse et Sports mais aussi en majeure partie fait appel au bon sens de l'adulte, capable d'estimer les dangers et agir en conséquence.

Pour être comprises, les règles de sécurité doivent être expliquées quotidiennement afin de responsabiliser les enfants devant certaines situations.

Des règles de vie claires permettent aux enfants d'avoir un cadre pour savoir ce qu'ils peuvent faire ou non, de leurs droits et devoirs, par moyen d'affichage, par des explications et discussions simples lors des temps de parole. Elles sont établies avec eux et peuvent évoluer.

L'adulte est responsable de son groupe d'enfants. Il doit avoir une attitude préventive tout en anticipant le moindre danger où qu'il soit avec son groupe, l'animateur veillera à avoir le matériel de secours à proximité.

Lors des départs de la structure, il s'assurera que l'enfant est récupéré par les personnes autorisées. (Voir chapitre accueil et départs des enfants)

Les enfants ne doivent jamais être seuls, l'animateur sera toujours présent sur son groupe.

Par le biais d'une liste quotidienne, il saura également le nombre exact d'enfants qu'il a à sa charge. Les enfants ne courent pas dans le centre et l'adulte favorise la vie en petits groupes pour les déplacements et les activités.

Il est responsable de la sécurité et salubrité des lieux ainsi que du matériel utilisé.

La sécurité en déplacement

Les animateurs concernés par une activité extérieure, ont à charge de :

- avoir la liste complète des enfants : vérifier au départ, pendant le déroulement, au retour le nombre et le nom des enfants sous leur responsabilité. Rédigée en double une sur soi l'autre pour le responsable du centre.
- expliquer aux enfants les règles de sécurité (bus, piétons, lieux,...)
- passer aux toilettes avant de sortir
- avoir une trousse de pharmacie et s'assurer de son contenu
- emporter eau et gobelets
- emporter le matériel adéquat à la sortie (jeux extérieurs, pique-nique, bons administratifs...)
- avoir de la monnaie, carte téléphonique, et surtout les numéros d'urgence (15 pour le SAMU, 18 les pompiers et 17 la police). Egalement le numéro de l'Accueil de Loisirs pour prévenir le directeur de tout incident.
- s'assurer que les enfants soient dûment vêtus (casquettes, vêtements de pluie...)
- ne jamais laisser un enfant ou son groupe à une tierce personne (chauffeur, prestataire...) sauf en cas d'extrême urgence.

En car :

- un chef de convoi est nommé
- vérifier que les logos « transport d'enfants » soient affichés à l'avant et arrière du véhicule
- s'assurer du bon comportement du chauffeur (ivresse par exemple) et refuser le départ en cas de doute
- s'assurer du bon état du véhicule
- à la montée dans le car, un animateur aide à monter les enfants et les compte, les autres montent au fur et à mesure avec un animateur devant
- le signal du départ est donné au chauffeur quand tout le monde est présent et assis correctement
- les enfants sont correctement assis durant le trajet. Animateurs et enfants mettent leur ceinture de sécurité.
- Les animateurs sont répartis correctement dans le véhicule, un devant un autre à l'arrière les autres répartis parmi les enfants
- A la descente du car, un animateur aide à descendre les enfants en les comptant, un autre les fait se ranger, les autres descendent au fur et à mesure pour encadrer correctement le groupe. Le dernier vérifie rigoureusement qu'il ne reste personne ni rien dans le car.

A pied :

- Les animateurs sont positionnés côté chaussée pour encadrer correctement le groupe, un devant, un autre à l'arrière, et l'autre au milieu du groupe.
- A partir de 4 animateurs ne pas hésiter à diviser le groupe en deux pour une meilleure sécurité.

- A la traversée des rues, il est obligatoire d'utiliser les passages piétons (sauf en cas d'absence à moins de 50 m). 2 animateurs doivent être sur la chaussée et bloquer ainsi la circulation de chaque côté. Il est nécessaire d'attendre la totalité du groupe pour traverser. Le rang doit rester compact et chaque animateur doit être attentif au rythme du groupe dès qu'un enfant lâche la main, s'éloigne du groupe...
- Respect du Code la Route

Sur les lieux de sortie :

- Les animateurs s'assurent de la réglementation des lieux et des activités qu'ils y pratiquent. Par exemple les structures de jeux dans les parcs (toboggans, portiques, araignées) sont réglementées au niveau des âges du public. Ou encore l'activité piscine prévoit un animateur pour 8 enfants primaires (présence obligatoire de l'animateur dans l'eau).
- les animateurs, vigilants, sont répartis de manière à avoir une vision globale du lieu et sont présents aux endroits à risques
- définir aux enfants un périmètre de sécurité

Sécurité affective

La sécurité affective est plus abstraite à mettre en place mais toute aussi importante. Elle passe par une écoute et attention de chaque instant, une ouverture au dialogue permanente et la mise en place de repères spatiaux et temporels. Afin de permettre aux enfants de se sentir bien, l'animateur veillera à ce que chaque enfant ait sa place au sein du centre et du groupe.

Sécurité morale

En cas de doute au sujet de maltraitance d'un enfant (violences verbales, physiques, sexuelles ou négligences), les animateurs devront en alerter la direction.

ACCUEILS ET DEPARTS DES ENFANTS

- *Organiser un accueil de qualité*
- *Accompagner l'enfant à se sentir bien et en sécurité*

Les enfants arrivent de façon échelonnée, accompagnés de leurs parents ou d'une personne responsable.

Par un accueil individualisé et de qualité un animateur référent reçoit les familles, les informe, note les présences en vérifiant leur inscription et recueille les informations. Il s'assure également de la sécurité des enfants (arrivées et départs). Il a une attitude disponible et courtoise.

Lors de la première inscription de l'enfant, l'équipe d'animation présente aux parents et à l'enfant : la structure, l'équipe d'animation, le projet pédagogique, les activités proposées et toutes autres informations concernant l'accueil de l'enfant.

Ce premier contact permet de faire connaissance avec les parents et l'enfant, de créer un rapport de confiance.

L'équipe d'animation crée un climat accueillant pour les enfants mais aussi les parents afin d'entretenir ce lien, maintenir le dialogue et favoriser leur implication au sein des structures périscolaires.

Au départ des enfants, le soir, il doit vérifier rigoureusement si la personne récupérant est bien autorisée sur la fiche sanitaire. Il peut demander une carte d'identité en cas de doute, même si l'enfant connaît la personne.

Il est important de rappeler que seule une décision de justice peut régler si un parent ou un responsable légal ne peut pas récupérer son enfant.

En cas de retard des familles, une procédure est prévue. (cf. annexe)

Informations à destination des parents :

Un espace d'information spécifique est mis en place afin d'informer les parents sur le projet pédagogique, les projets d'animations, les plannings des activités proposées, les projets ou manifestations ponctuelles.

Implication des familles :

Les familles sont invitées aux manifestations ponctuelles (expos, spectacle, etc.) au moins une fois par période scolaire (1 mois ½).

Une enquête de satisfaction sera adressée aux parents en fin d'année scolaire pour les impliquer dans l'évaluation du Projet Pédagogique des accueils périscolaires et leur permettre de formuler leurs souhaits en termes d'améliorations possibles.

ANIMATEURS REFERENTS- ESPACES ADAPTES

- *Respecter les différents besoins et les rythmes de vie de chaque enfant.*
- *Organiser les activités avec des animateurs référents*
- *Accompagner l'enfant à se sentir bien et en sécurité.*
- *Organiser des espaces et des ateliers adaptés à l'âge et aux rythmes.*

Des espaces sont aménagés favorisant l'activité de l'enfant, l'autonomie et sa sécurité affective.

Des petits groupes peuvent être favorisés selon l'âge et afin de multiplier le choix des activités.

ACTIVITES

- *Respecter les différents besoins et les rythmes en respectant les tranches d'âge*
- *Assurer la sécurité*
- *Aménager l'espace*
- *Mettre en place un projet d'animation en proposant aux enfants une diversité d'activités et en développant l'imaginaire*
- *Favoriser la découverte de leur environnement et la mixité sociale*

Le travail de l'animateur, c'est avant tout agir sur le milieu, l'aménager, l'enrichir pour que l'enfant y trouve de quoi agir.

Les animateurs proposent aux enfants des activités variées et équilibrées (extérieures et intérieures, manuelles, sportives ou culturelles) qu'ils auront préparées au préalable au moyen d'un planning lors de réunions.

Des petits groupes peuvent être favorisés selon l'âge et afin de multiplier le choix des activités.

Le rangement fait partie d'un apprentissage important pour l'enfant pour y retrouver repères et respect des autres et du matériel.

4 Thèmes choisis afin de permettre à l'enfant de pouvoir faire un choix parmi une variété d'activités correspondant à ses besoins et ses rythmes :

BIEN DANS MON CORPS

- Jeux sportifs (initiations sportives)
- Pratique de sports (stages multisports, foot, ping-pong, danse...)
- Relaxation

GRAINE D'ARTISTE

- Arts plastiques (peinture, modelage, origami, graff)
- Théâtre
- Magie
- Eveil musical/ chorale

APPRENDRE AUTREMENT

- Ateliers culinaires

- Autour du livre (lectures à la médiathèque, jeux, contes)
- Jeux de société (mise en place d'un partenariat avec une ludothèque)
- Ateliers informatiques
- Ateliers bricolage
- Vidéothèque (diffusion de films)
- Mise à disposition de jeux de constructions, d'imitations et d'éveils. (Kaplas, dînette, déguisements, garage, voitures, figurines, ...)
- Activités manuelles autour des événements de l'année (carnaval, fête de fin d'année, ...) et des saisons
- Jeux extérieurs

BIEN DANS MA VILLE

- Découverte des sites de la ville (environnement naturel, cuisine centrale, commerces mairie, bâtiments historiques) à travers des jeux (chasse aux trésors, jeux de piste)
- Création d'un journal (enquêtes/ reportages/ rédactions d'article ...)
- Initiation à la pêche
- Randonnées vélos
- Jardinage
- Sensibilisation à l'écologie (Sivom, action propreté, tri sélectif)
- Décoration de la ville et de l'école (fresques, graff)
- Jumelage avec une ville étrangère

Ces actions seront menées par des animateurs de la Ville ou des intervenants qualifiés bénévoles ou issus d'associations (recherche en cours)

REPAS

- *Accompagner en responsabilisant l'enfant dans les gestes quotidiens :*
- *Aider l'enfant dans son apprentissage de la vie en collectivité, du respect des autres et des règles de vie*

C'est un moment de convivialité où enfants et équipe d'animation partagent le repas autour d'apprentissages mais aussi d'échanges. Les adultes accompagnent les enfants pour se servir, doser, goûter, débarrasser...

La mise sur table des goûters est réalisée par un groupe d'enfants volontaires.

Les enfants mangent entre 16H00 et 16h30

LE TEMPS LIBRE

- *Respecter les différents besoins et les rythmes de vie de chaque enfant.*
- *Organiser des journées structurées en y incluant des temps de repos.*

C'est un moment d'échange, d'écoute, de communication et de choix pour l'enfant.

L'animateur est présent et encadre une salle d'activité où les enfants sont soit en autonomie, soit dans un atelier proposé par un animateur.

Après le repas c'est un temps de récupération pour l'enfant. On y propose des jeux calmes (lectures, jeux de sociétés, de construction...)

Afin de faciliter ce moment, un tableau « temps libre » doit être complété par les animateurs avec les étiquettes de chaque enfant participant au temps libre.

HYGIENE

Respecter l'hygiène en collectivité est impératif, cela implique le respect de soi et des autres. L'équipe d'animation veillera à faire respecter les règles d'hygiène courante : se laver les mains, le visage, ...

La cuisine et les sanitaires doivent respecter les règles d'hygiène de base tout au long de la journée.

La date d'ouverture doit être notée sur tous les produits entamés (boissons et aliments). L'équipe d'animation doit surveiller et vérifier les dates de péremption des aliments et boissons donnés aux enfants.

La propreté des locaux est assurée quotidiennement, par une équipe d'agents de service.

SANTE

Les animateurs doivent s'assurer de la bonne santé de l'enfant à son arrivée, les informations relatives à sa santé transmises par le parent doivent être notées sur le cahier d'accueil et transmises au directeur qui se chargera d'informer les animateurs référents.

Pour le suivi sanitaire des enfants, les familles doivent informer l'équipe de toutes remarques médicales. Si une allergie médicamenteuse ou alimentaire, un traitement permanent à prendre sont signalés un dossier Protocole d'Accueil

Individualisé doit être constitué au plus vite.

Il est formellement interdit de délivrer un médicament sans ordonnance sauf PAI

Tous les produits de soins sont stockés dans une armoire prévue et des trousse à emporter en sorties sont disponibles et vérifiées avant l'activité.

Tous les premiers soins, y compris une prise de température, sont consignés dans un registre permettant une lecture de ce qui s'est passé et de laisser une trace écrite en cas d'aggravation de la situation.

Il est demandé aux animateurs en cas de maladie ou d'accidents d'informer le directeur avant d'appeler les parents.

Tout accident, même léger, doit être signalé au directeur, et les soins apportés à l'enfant doivent être notés sur le cahier de soin de façon impérative par le directeur.

ORGANISATION DE L'ÉQUIPE

a) LE RÔLE DU DIRECTEUR

- Il définit les objectifs pédagogiques
- Il en informe l'équipe d'animation
- Il est le garant du respect de ces objectifs
- Il est le référent au niveau de la sécurité, l'hygiène et le budget
- Il informe et fait appliquer la réglementation
- Il a un rôle formateur auprès de chaque membre de l'équipe
- Il doit être à l'écoute des demandes mais également les anticiper

b) LE RÔLE DU DIRECTEUR ADJOINT

- Il a le même rôle que le directeur et le remplace lors de ses absences

c) LE RÔLE DES ANIMATEURS

- Il assure la sécurité morale et physique des enfants
- Il est à l'écoute des enfants
- Il doit être capable de mettre en place un projet d'animation et d'en évaluer la cohérence
- Il est le garant des règles de vie et du bon fonctionnement de l'accueil
- Il respecte ces règles de vie et les fait respecter
- Il doit avoir une relation positive avec tous les acteurs de l'accueil
- Il doit se positionner clairement comme un adulte vis-à-vis de l'enfant
- Il participe aux moments d'accueil parents/enfants
- Il participe au travail collectif de l'équipe
- Il est capable de se remettre en question
- Il communique avec les enfants, les parents et les animateurs

d) LE RÔLE DE L'ASSISTANT SANITAIRE (assuré par le directeur)

- Il est le garant de la santé des enfants
- Il est chargé de l'administration des traitements médicaux et des soins
- Il surveille les régimes alimentaires spécifiques
- Il tient à jour le registre des soins
- Il gère la pharmacie ainsi que les trousse de secours pour les déplacements
- Il s'occupe des enfants « malades » (banquette installée dans le bureau du directeur)
- Il doit être à l'écoute des enfants

LES AXES DE TRAVAIL 2014-2015

- Evolution de l'aménagement des salles de l'accueil de loisirs
- Salles de restauration
 - réflexion et mise en place d'un fonctionnement permettant la prise d'autonomie et plus de calme
 - décoration
- Elaboration et réalisation d'un projet d'animation « Nature, Futur, quelle aventure ! » et de projets d'activités et écologie » :
 - fresque peinture
 - fabrication de moulins à vent
 - confection de jeux autour du thème
 - sorties en relation avec le thème (SIVOM, Maison de la nature, zoo, Parc des Félines...)
 - lectures
 - spectacle sous forme de défilé
 - exposition en fin d'année, rencontre avec les parents
- Partenariat avec la ludothèque et la médiathèque en relation avec les projets
- Rencontres évènements avec les parents une fois par trimestre (réunions, galette, expo et fête de fin d'année...)
- Réalisation d'un projet concernant l'adaptation des enfants en dernière année maternelle
- 4 Thèmes choisis afin de permettre à l'enfant de pouvoir faire un choix parmi une variété d'activités correspondant à ses besoins et ses rythmes :

BIEN DANS MON CORPS

- Jeux sportifs (initiations sportives)
- Pratique de sports (stages multisports, foot, ping-pong, danse...)
- Relaxation

GRAINE D'ARTISTE

- Arts plastiques (peinture, modelage, origami, graff)
- Théâtre
- Magie
- Eveil musical/ chorale

APPRENDRE AUTREMENT

- Ateliers culinaires
- Autour du livre (lectures à la médiathèque, jeux, contes)
- Jeux de société (mise en place d'un partenariat avec une ludothèque)
- Ateliers informatiques
- Ateliers bricolage
- Vidéothèque (diffusions de films)
- Mises à disposition de jeux de constructions, d'imitations et d'éveils. (Kapas, dînette, déguisements, garage, voitures, figurines, ...)
- Activités manuelles autour des événements de l'année (carnaval, fête de fin d'année, ...) et des saisons
- Jeux extérieurs

BIEN DANS MA VILLE

(adressé spécifiquement aux 6-11ans)

- Découverte des sites de la ville (environnement naturel, cuisine centrale, commerces mairie, bâtiments historiques) à travers des jeux (chasse aux trésors, jeux de piste)
- Création d'un journal (enquêtes/ reportages/ rédactions d'article ...)
- Initiation à la pêche
- Randonnées vélos
- Jardinage
- Sensibilisation à l'écologie (Sivom, action propreté, tri sélectif)
- Décoration de la ville et de l'école (fresques, graff)
- Jumelage avec une ville étrangère

Ces actions seront menées par des animateurs de la Ville ou des intervenants qualifiés bénévoles ou issus d'association (recherche en cours)

Le programme des activités des TAP se déclineront par cycle allant de vacances à vacances. Ainsi des cycles de 5 à 8 semaines seront mis en place.

Les modes d'inscriptions et d'organisation sont en cours de préparation.

L'EVALUATION

Par une analyse claire des résultats obtenus et après une première année de pratique en centre de loisirs sur la commune, l'évaluation a pour but d'amener l'équipe, lors des réunions et entretiens, à s'interroger, réfléchir, s'auto critiquer, proposer et trouver des solutions.

Les critères d'évaluation :

Concernant les enfants

- taux de fréquentation sur le centre (présences et moyennes)
- taux de participation aux activités proposées
- recueil de leurs réactions, leurs propositions et leurs initiatives

Concernant les parents

- recueil de leurs retours lors des accueils
- taux de participation lors de manifestations

Concernant les partenaires extérieurs

- fluidité sur la communication des informations (réservations, délais...)
- qualité des accueils et des prestations proposées

Les animateurs décriront dans leur projet d'activités les outils d'évaluation qui leur permettront de savoir si les objectifs visés sont bien atteints.

Varenes-Jarcy, le 20 mai 2014